

Bien-être animal : contexte et programme de travail de l'ITAVI

par Luc MIRABITO (ITAVI)

Au cours des dix dernières années, les productions animales ont vu leur environnement réglementaire se modifier en profondeur en raison d'une volonté affirmée par le législateur d'introduire une dimension éthique dans ce type d'activité. Le bien-être des animaux de ferme est ainsi devenu un sujet incontournable dans la réflexion menée autour de l'évolution de ces productions.

L'aviculture n'a pas été épargnée et cela, d'autant plus que la notion de contention, certes inhérente à tout système d'élevage mais plus restrictive pour l'animal élevé en cage, est au centre du débat.

La diversité des espèces et des modes d'élevage qui font la richesse de l'aviculture impose cependant de considérer distinctement le cas des productions en cage et au sol.

En ce qui concerne le logement en cage, l'état d'avancement de la réglementation est très variable selon l'espèce considérée. Toutefois, il apparaît une "communauté de principes" dans l'approche de ce mode d'élevage qui se traduit par une double remise en cause, de l'espace disponible pour les animaux et, de l'absence de support pour la réalisation de certains comportements. Dans l'esprit des défenseurs de la cause animale, l'amélioration du bien-être de ces espèces passe par l'agrandissement et l'enrichissement des cages.

LE LOGEMENT DES POULES PONDEUSES

L'évolution du logement des poules pondeuses, imposé par les Directives successives, est un parfait exemple de cette approche. Le passage de 450 cm² par poule à 750 cm² et l'intégration dans la cage d'éléments tel que les perchoirs, l'isoloir, la surface permettant le grattage, le

picorage, les bains de poussière constitue, à l'évidence, la tentative la plus poussée dans ce domaine.

En apparence, une telle approche pourrait constituer un compromis élégant entre la volonté d'améliorer le bien-être des animaux et celle de maintenir une organisation du système de production et des conditions de travail acceptables par les éleveurs. Cependant, au-delà des conséquences économiques, qui devront nécessairement faire l'objet d'une prise en charge par les "donneurs d'ordre", il faut être conscient des limites de ces évolutions. Une cage reste une cage aussi bien sur le plan des représentations, que sur celui des restrictions induites pour l'animal. L'espace total disponible reste

limité et génère des contraintes difficiles à surmonter pour l'intégration des éléments d'enrichissement.

La solution qui semble majoritairement adoptée aujourd'hui est celle d'un agrandissement de la taille du groupe social qui a comme corollaire un agrandissement de la taille des cages. La surface occupée par les éléments d'enrichissement est ainsi réduite en valeur relative. Vraisemblablement, cette solution permet de mettre à disposition des animaux, des perchoirs et un isoloir, lesquels, moyennant quelques optimisations encore nécessaires, sont convenablement utilisés par les animaux. En revanche, de nombreuses difficultés demeurent dans la mise au point d'un système adéquat

TROIS ÉTUDES SONT ACTUELLEMENT EN COURS DE RÉALISATION AU SEIN DE L'ITAVI

La première concerne les conséquences socio-économiques de la mise en œuvre de la première étape de la Directive. Une enquête a été réalisée auprès des différents intervenants de la filière pour appréhender leur vision de son évolution. Parallèlement, une enquête postale a été diffusée auprès des éleveurs (environ 300 réponses), puis complétée par une série d'entretiens individuels. L'objectif était de réaliser un bilan des évolutions et d'essayer d'appréhender les motivations des éleveurs et leur vision des prochaines années.

Sur le plan technique, deux expérimentations sont actuellement conduites sur le terrain. Dans un premier temps, il s'agit de répondre à la question de l'utilité du dispositif de raccourcissement des griffes et de la pertinence des systèmes proposés. Dans ce but, différents types de systèmes (bande autocollante abrasive, résine antidérapante) ont été mis en place dans différents sites d'élevage au sein d'un échantillon de cages conventionnelles. Des mesures de longueur de griffes sont ensuite réalisées à différents âges des poules. En complément, une série de relevés est aussi effectuée, en fin de période de ponte, dans des cages conventionnelles et des cages aménageables où les systèmes de raccourcissement sont constitutifs de la cage.

Parallèlement, un second programme d'étude a été, mis en œuvre pour acquérir des références techniques sur les différents prototypes existant de cages aménageables. Cette expérimentation est réalisée dans quatre sites d'élevage où sont installés des échantillons de cages aménagées de différentes origines. Le suivi porte sur l'état des animaux, la productivité numérique et pondérale, le déclassement des œufs et les qualités microbiologiques et physico-chimiques de la coquille.

permettant la réalisation des bains de poussière [gestion du substrat, design de l'équipement]. De plus, il convient de mesurer les conséquences de tels aménagements sur la qualité physico-chimique et microbiologique de l'œuf.

QUEL SYSTÈME DE LOGEMENT POUR LE CANARD MULARD ?

Pour clore ce point consacré au logement en cage, le cas particulier du canard mulard utilisé pour la production de foie gras doit maintenant être envisagé, même si ce mode de logement ne concerne qu'une période très limitée de la vie de l'animal. En effet, l'adoption d'une recommandation en 1999 par le Conseil de l'Europe pourrait entraîner à terme une remise en cause du logement en cage individuelle durant la phase de gavage. Cependant, plus que le logement individuel, c'est le système de contention de l'animal qui est remis en cause puisque ce dernier ne peut ni battre des ailes ni se déplacer dans ce type de logement. Des travaux récents ont montré que, plus que l'augmentation de la surface par animal, c'était l'augmentation de l'espace total disponible et donc, dans un système de logement collectif la taille du groupe qui permettait l'expression maximale de ces comportements. Si cette solution règle la question de l'expression des comportements, en revanche, elle génère de multiples problèmes sur le plan de la production et peu de réponses pertinentes ont pour l'instant été apportées. Autant pour l'animal que pour le gaveur, il apparaît maintenant impératif de développer un système de contention temporaire efficace qui seul permettra de décliner le concept du logement collectif en système de logement productif. Cela demandera évidemment quelques années de développement à partir des initiatives en cours actuellement mais, sans doute, sera-t-il aussi nécessaire de réfléchir à l'ensemble du système de production [génétique, techniques d'élevage et de gavage,...] pour véritablement aboutir à une optimisation de ce nouveau mode de production. Ce délai et cet engagement sont nécessaires si demain, on ne veut pas contraindre les producteurs de foie gras

En matière de logement du canard mulard, les travaux de l'ITAVI s'inscrivent dans une double perspective analyse critique des recommandations et développement de systèmes alternatifs.

A ce titre, différentes études sont en cours de réalisation. La première porte sur l'influence du mode de logement durant la phase de gavage sur le portage des salmonelles. Des canards issus du même lot d'éclosion sont suivis durant toute la phase d'élevage puis transférés en cage individuelles ou collectives à l'entrée en gavage. Les mesures portent sur l'excrétion des animaux durant l'ensemble de la période et un dénombrement de la flore caecale à l'issue de l'abattage.

La seconde étude vise, d'une part à analyser les conditions de travail des gaveurs et, d'autre part à tester de nouveaux prototypes de logement collectif pour le gavage. Une enquête sera réalisée auprès des gaveurs afin de recueillir leur opinion par rapport leurs conditions de travail et à l'évolution du mode de logement induit par la recommandation. Parallèlement, ce travail s'accompagnera d'une série d'observations *in situ* et en station afin d'analyser les contraintes induites par les nouveaux systèmes de logement collectif. Au cours de cette phase, de nouveaux prototypes associés à des systèmes de contention originaux seront évalués.

à faire un pari aussi risqué sur l'avenir que leurs collègues producteurs d'œufs.

LES VOLAILLES DE CHAIR : UNE AUTRE PROBLÉMATIQUE

Après ce rapide tour d'horizon des espèces logées [temporairement ou non] en cages, il convient d'aborder le cas des volailles élevées au sol. Le fond du problème reste bien évidemment le même que celui des espèces élevées en cages (surface, enrichissement) mais les contraintes liées au mode de logement et les conséquences, notamment sur le plan comportemental, sont de nature différente.

Poulets et dindes font l'objet de Recommandations du Conseil de l'Europe adoptées respectivement en 1995 et 2001. Pour le poulet, ce texte traitait en général de *Gallus gallus* alors que la Recommandation dinde était beaucoup plus précise par rapport aux conditions d'élevage. Par contre, pour le poulet, en 2000, un rapport d'un groupe d'experts sur le bien-être a été adopté par le Comité Scientifique Vétérinaire et une Directive est en cours de préparation au niveau de la Commission européenne. L'état d'avancement des dossiers concernant ces deux espèces diffère donc sensiblement aujourd'hui.

Facteur essentiel de la compétitivité de ce type d'élevage, la densité est aussi un

élément symbolique et scientifique important du débat sur le bien-être animal. En ce qui concerne les dindes, la Recommandation se limite à rappeler que celle-ci doit permettre l'expression des comportements naturels de l'espèce. Quelques travaux récents réalisés en France ont cependant montré que des variations limitées de densité avaient peu d'effet sur l'expression des comportements. Chez le poulet, le rapport du groupe d'experts a surtout mis l'accent sur la nécessité d'une bonne adéquation entre les conditions générales de logement et d'élevage et le niveau de densité adopté. Il s'agit de prévenir les principaux problèmes de bien-être, notamment appréhendés sous l'angle des problèmes pathologiques. En revanche, et ceci pourrait avoir des conséquences non négligeables, les experts ont aussi souligné que, au-delà de 30-35 kg/m² de chargement, les risques étaient accentués. A terme, lorsque les densités d'élevage seront supérieures à ces valeurs, il sera peut-être nécessaire d'apporter la preuve que le bien-être de l'animal n'est pas compromis. Une approche de ce type est, en fait, déjà mise en œuvre dans certains pays européens, notamment en Suède. Dans ce cas, un système de contrôle des pododermatites à l'abattoir a été développé. Les lésions des pattes sont en effet considérées comme révélatrice de l'état de la litière, elle-même considérée comme le reflet de la qualité générale des conditions d'élevage. Le raisonne-

ment suivi revient à considérer que si les conditions d'élevage sont médiocres, la qualité de la litière se dégrade et la fréquence et la gravité des pododermatites augmentent. L'éleveur doit alors, soit améliorer les conditions générales, soit diminuer les densités d'animaux. Ce système en apparence simple mais qui demande cependant à être validé sur de nombreux points pourrait toutefois inspirer fortement une éventuelle Directive européenne.

Pour les dindes, une telle approche n'a pour l'instant pas été véritablement envisagée même si, à terme, la proximité des conditions d'élevage des deux espèces entraînera sans doute des rapprochements. Une réflexion doit donc être menée à ce sujet. Mais dans l'immédiat, la Recommandation met surtout l'accent sur les problèmes de picage rencontrés chez cette espèce. Pour les rédacteurs du texte, la pratique du débéquage ou

Dans les prochaines années et en relation avec l'évolution réglementaire, l'objectif principal de nos travaux consistera à conduire une réflexion sur les systèmes de monitoring du bien-être en élevage. En effet, si l'exemple suédois est intéressant sur le plan du principe, il faut reconnaître qu'il n'a pas véritablement fait l'objet de validation. De plus, il n'a été mis en oeuvre qu'à l'échelle réduite de ce pays alors que d'autres systèmes de suivi de la qualité (reposant sur des critères qui pourraient aussi être des critères de mesure du bien-être) existent dans les entreprises.

Par conséquent, le programme de travail qui débutera dans les prochains mois aura pour objectif de synthétiser ces différentes démarches et d'analyser, à partir d'une série d'observations en élevage, les possibilités d'utilisation de critères synthétiques. Cette démarche technique sera conduite, de plus, parallèlement à une approche de sa compréhension par le consommateur.

des faibles intensités lumineuses ne doit être considérée que comme des recours ultimes dans la prévention de ces problèmes lorsque les autres solutions ont été essayées. Et en terme de solution, ils proposent de mettre en œuvre des stratégies d'enrichissement (paille, objet à piquer, plate-forme, etc ...) qui permettrait de limiter ce phénomène.

Quelques résultats expérimentaux ont récemment confirmé, l'intérêt de ce type d'aménagement même si leur déclinaison en élevage doit encore faire l'objet d'études. Une phase d'appropriation et de validation doit maintenant être conduite par les éleveurs afin de s'assurer de la pertinence en routine de ces solutions.